

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA  
CANTON DE SAINT AMOUR  
COMMUNE DE VAL-SONNETTE



## Arrêté d'autorisation d'ouverture d'un débit temporaire

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3321-1 et L3355-8 du code de la santé publique,

Considérant la demande en date du 30 novembre 2022 de M. DURAND Jean-Dominique, Président de l'association « les Amis des Fleurs » de la commune déléguée de Vercia sis au 1 route de la Combe - VERCIA – 39190 VAL-SONNETTE,

### ARRETE :

**Article 1** – M. DURAND Jean-Dominique, Président de l'association « les Amis des Fleurs » de la commune déléguée de Vercia est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, à VERCIA, commune déléguée de VAL-SONNETTE, de 17h30 à 23h00 les 9, 10, 16, 17, 23, 26, 27, 28, 29 et 30 décembre 2022 et de 17h30 à 22h00 les 11 et 18 décembre 2022 à l'occasion des illuminations.

**Article 2** – À cette occasion, il ne pourra être servi que des boissons des groupes 1 et 3, à savoir:

- boissons du premier groupe: les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool;

- boissons du troisième groupe: vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

**Article 3** – Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée et en particulier l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.

**Article 4** – La brigade de gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Le 30 novembre 2022

La Maire, Brigitte MONNET